

Procès verbal

Le vendredi 24 juillet 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de .

Secrétaire de la séance : Corinne JANAITIS

Présents : Claude LÉGER, Jean-Luc GRELOT, Corinne JANAITIS, Jean-Paul LAURENT, Odile TRIMOREAU, Didier DUBOIS, Maryline FRISQUET, Romain VINCENT, Valérie BRICHE, Emmanuel HEQUET, Caroline LEPERS, Mikaël AMARO, Aurélie LORDONNOIS, Ludwig CANDOTTI, Nadège REBILLARD

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Décision modificative budget;
- Convention avec le SDEY;
- Facturation électronique avec l'ONF;
- Création de poste agent technique permanent annualisé;
- Devis toiture de l'établissement Grand;
- Protocole frelon asiatique;
- Validation colis de Noël;
- Date 2ème café citoyen;
- Présentation Escape Game;
- Conseil Municipal de jeunes;
- Point aménagement piste cyclable;
- Point mise aux normes électriques;
- Questions diverses.

Approbation du PV du 5 juin 2026 à l'unanimité.

1- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET.

Suite à la prise en charge du budget, il est nécessaire d'apporter quelques modifications :

- Dépenses d'investissement compte 001 (solde d'exécution section investissement) :

il est de $-288\,317.12$ € et non $-324\,844.42$ € ;

- Recettes de fonctionnement compte 002(résultat de fonctionnement reporté) :

il est de 815 919.62€ et non de 542 143.93 € ;

- Recettes d'investissement compte 1068 (excédent fonctionnement capitalisé) :

il est de 345 529.10 € et non de 382 056.40 €.

-Opérations d'ordre pour intégration des travaux antérieurs :

- | | | | | |
|---|-------------------------|----------|-------|----------|
| - | Recettes chapitre 041 : | 44 970 € | | |
| - | Dépenses | chapitre | 041 : | 44 970 € |

De ce fait, la délibération d'affectation du résultat est à revoir et une DM est nécessaire pour ajuster les reports et le 1068. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative et vote la nouvelle affectation de résultat.

2- DÉLIBÉRATION PERMANENTE SDEY.

Mme le Maire donne lecture du mail du SDEY concernant la proposition d'une délibération permanente valable pour toute la durée du mandat et permettant au SDEY d'intervenir sur la commune. Il faudrait pour cela accepter tous les termes du règlement financier du SDEY. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette proposition et préfère prendre une délibération pour tous travaux qui devront être effectués sur la commune.

Pour : 15, contre :0, abstention :0.

3- FACTURATION ÉLECTRONIQUE AVEC L'ONF.

Mme le Maire fait lecture de la proposition de l'ONF concernant la facturation électronique qui devient obligatoire pour tous au 1^{er} septembre 2026, le conseil doit préciser si la commune choisit de donner mandat à l'ONF pour déposer les factures sur chorus pro ou de prendre en charge elle-même la facturation.

Mme le Maire informe que l'ONF se chargeait du mandatement auparavant gratuitement et que cette nouvelle proposition ne modifiait pas le fonctionnement actuel ; de plus, la commune a la possibilité de mettre fin à ces dispositions à tout moment par délibération du conseil.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de l'ONF.

4- CRÉATION D'UN POSTE AGENT TECHNIQUE PERMANENT ANNUALISÉ.

Mme le Maire informe que les besoins de la commune concernant l'entretien sont différents selon les saisons ; en effet, à partir du printemps : la tonte, le désherbage, l'arrosage des fleurs, l'entretien du city stade, du camping demandent un temps de travail conséquent, alors que l'hiver, la commune ne disposant pas de bâtiments à entretenir, le temps de travail nécessaire est moindre.

Mme le Maire propose de créer un poste d'agent technique permanent annualisé afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune à compter du 1^{er} novembre 2026 sur une base de 1600 heures / an (automne hiver : 7 heures/jour sur 4 jours, printemps été : 8 heures/jour sur 5 jours) avec un salaire lissé sur l'année.

Le conseil municipal accepte la création du poste avec : pour : 13, contre : 0, abstention : 2 (Mme Nadège Rebillard, M. Ludwig Candotti).

5- DEVIS ENT GRAND- TOITURE ET GOUTTIERE BATIMENT.

M. Grelot, 1^{er} Adjoint, prend la parole et informe que suite à l'interpellation de la locataire du 7 Grande Rue, concernant la chute de 2 tuiles, a demandé à l'entreprise Grand, dans l'urgence, de vérifier la toiture : la toiture est en bon état, les tuiles sont anciennes et se rétractent avec les fortes chaleurs. D'autre part, des gouttières et des descentes de gouttières sont à changer.

L'entreprise Grand propose un devis d'un montant de 1 701.66 €.

Le conseil municipal accepte le devis avec : pour : 14, contre : 0, abstention : 1 (M. Ludwig Candotti).

6- PROTOCOLE FRELON ASIATIQUE.

Mme le Maire revient sur la prise en charge du protocole du frelon asiatique : suite au dernier conseil, il avait été convenu d'une prise en charge de 50% par la mairie, mais suite aux différentes suggestions, il est proposé une part fixe de 60€ pour l'administré avec le reste à charge de la facture pour la commune.

Le conseil municipal accepte la proposition avec : pour : 12, contre : 2 (M. Romain Vincent, M. Jean-Paul Laurent), abstention : 1 (Mme Maryline Frisquet).

7- VALIDATION COLIS DE NOËL.

Mme le Maire présente la sélection faite par les membres de la commission des personnes vulnérables, il s'agit de la gamme « réveillon ». Cette année, un savon artisanal personnalisé avec le logo de la commune remplacera la traditionnelle jacinthe.

Le conseil accepte la proposition avec : pour : 15, contre : 0, abstention : 0.

8- 2^{ÈME} CAFÉ CITOYEN.

Mme le Maire fait part du retour positif du 1^{er} café citoyen du 5 juillet 2026, mais tous les sujets n'ont pu être abordés. La date du dimanche 13 septembre 2026 a été retenue pour le 2^{ème} café citoyen.

9- PRÉSENTATION ESCAPE GAME « LES GARDIENS DE LA VANNE ».

Mme le Maire présente cet Escape Game (jeu d'enquête) de la CCVPO :

La taxe de séjour collectée par la CCVPO doit être utilisée pour valoriser le tourisme sur notre territoire. La CCVPO a validé ce projet, mené depuis 2 ans, dans le nord du territoire. Ce jeu de piste se fait en équipe pour trouver des indices dans les communes indiquées sur une carte. Un arrêt est prévu au lavoir de Courgenay. Au terme du jeu, une médaille sera remise aux participants ayant résolu les énigmes.

10- CONSEIL MUNICIPAL JEUNES.

Mme le Maire demande l'avis du conseil concernant la mise en place d'un conseil municipal jeunes, en effet, il serait intéressant de demander à nos jeunes de 8/14 ans s'ils souhaitent s'impliquer dans la vie communale, avoir leurs avis, leurs envies et leurs ressentis sur le village, certains d'entre eux étant déjà investis dans les cérémonies commémoratives.

Ces jeunes sont les adultes de demain, il serait judicieux de les intégrer pour qu'ils s'engagent aussi pour la commune.

Mme le Maire va se rapprocher d'autres communes qui ont mis ou vont mettre en place un conseil municipal jeunes. Des rencontres entre communes pourraient avoir lieu.

11- POINT AMÉNAGEMENT PISTE CYCLABLE.

M. Grelot, 1^{er} Adjoint, prend la parole : certains administrés ont demandé s'il était envisageable d'aménager une piste cyclable remontant la rue des Marchais. Profitant de la visite d'un agent de l'ATD (Agence Technique Départementale), la question a été posée et il en résulte que le projet est réalisable en modifiant le panneau existant et un marquage au sol est possible mais pas obligatoire.

La municipalité doit attendre le compte rendu de l'ATD pour aménager cette rue aux cyclistes.

12- POINT MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES.

Mme le Maire donne la parole à M. Grelot qui informe qu'une mise aux normes au niveau des points de livraison d'électricité est nécessaire et présente un plan du projet, comportant la mise en place de

4 coffrets indépendants. Le dossier est à jour et à l'étude chez ENEDIS, M. Grelot est en attente du chiffrage par Enedis.

QUESTIONS DIVERSES:- Yonne Tour Sport, 29 juillet 2026 : Mme Le Maire présente le plan des animations sur le camping ainsi qu'un point sur l'organisation et le planning des bénévoles.

- Mise en sécurité des sanitaires du camping : M. Grelot, 1^{er} Adjoint, informe qu'un devis a été demandé à Franck Meunier de Villeneuve l'Archevêque, afin de pouvoir condamner l'accès aux sanitaires en période de fermeture pour éviter toutes dégradations. Le devis devrait être compris entre 4 200 € TTC et 4 600 € TTC. Les conseillers émettent un avis favorable sur le schéma et le coût annoncé.
- Point sécurité porte d'atelier : Mme Janaitis, 2^{ème} adjointe, et M. Héquet, conseiller, informent qu'un morceau de plastique a été retrouvé dans la serrure de l'atelier. Mme Janaitis fait part du fait qu'il ne s'agit pas de la 1^{ère} fois, allumette, trombone, cheville en plastique, plume ont déjà été enlevés. Il serait raisonnable de surveiller cette porte par la pose d'une caméra et d'agir en conséquence.
- Mme Briche informe que des administrés l'ont interpellée suite à des problèmes avec des aboiements de chiens dans la rue du Chemin de Ronde. Mme le Maire répond que la gendarmerie est déjà intervenue.
- Incivilités containers : Mme Janaitis informe qu'il y a encore beaucoup d'incivilités aux containers près des ateliers (dépôt de bouteilles en verre et autres détritiques) jours et nuits.

Il a été décidé de laisser 2 containers de chaque.

Séance levée à 22h30.